

# comité syndical compte-rendu

réunion du 3 octobre 2023

9h30 - Salle muséographie, au Syndicat mixte, Plévenon

Nom	Fonction	Collectivité	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
L. THOMAS	Présidente	Département des Côtes d'Armor	X		
M.-C. COTIN	Titulaire	Département des Côtes d'Armor		X	
N. TRAVERT-LE ROUX	Titulaire	Département des Côtes d'Armor		X	
J.-R. CARFANTAN	Titulaire	Département des Côtes d'Armor		X	
N. NOWAK	Suppléant	Département des Côtes d'Armor		X	
J.-L. BARBO	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Elu Coëtmieux)	X		
P.-A. BLEVIN	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Pléneuf Val André)		X	
P. HERCOUET	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Lamballe)	X		
P. LESNARD	1er Vice-Président	Lamballe Terre et Mer (Adjoint Erquy)	X		
J.-P. OMNES	3e Vice-Président	Lamballe Terre et Mer (Plurien)	X		
A.-G. MILLORIT	Suppléante	Lamballe Terre et Mer (Moncontour)		X	
D. BURLOT	Suppléant	Lamballe Terre et Mer (Elu Lamballe-Armor)			X
M.-M. MICHEL	Titulaire	Dinan Agglomération (Saint Cast le Guildo)	X		
M. MOISAN	2e Vice-Présidente	Dinan Agglomération (Fréhel)	X		
D. LECHIEN	Titulaire	Dinan Agglomération (Dinan)	X		
D. PERCHE	Titulaire	Dinan Agglomération (Ruca)	X		
H. VAN PRAAG	4e Vice-Président	Dinan Agglomération (Plévenon)	X		
J. MEHOUS	Suppléante	Dinan Agglomération (Elue Fréhel)		X	
F. PASCAL	Suppléant	Dinan Agglomération (Elu Plévenon)			X
M.-L. CAYATTE	Directrice	Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	X		
D. DI PASQUALE-BLANC	Comptabilité et RH	Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	X		

Madame Nathalie TRAVERT-LE ROUX, titulaire, est excusée et donne pouvoir à Madame Lisa THOMAS.

# Ordre du jour

## Administration générale et finances

### 1. Délibération N°17/23 : Contrat groupe assurance du personnel 2024-2027

Lors du Comité syndical du 21 octobre 2022, (cf délibération N°26-22) le Comité syndical a mandaté le Centre de Gestion pour engager la procédure de mise en concurrence pour le contrat-groupe d'assurance statutaire pour la période 204/2027.

Voici l'offre retenue par le Centre de Gestion :

CONTRAT CNRACL		
Choix 1	Franchise 15 jours fermes par arrêt en MO / LM / MLD / CITIS Prise en charge de IJ limitée à 90 %	Taux 7.78 %
Choix 2	Franchise 20 jours fermes par arrêt en MO / LM / MLD Franchise 15 jours fermes par arrêt en CITIS Prise en charge de IJ limitée à 90 %	Taux 7.25 %
Choix 3	Franchise 30 jours fermes par arrêt en MO / LM / MLD Franchise 15 jours fermes par arrêt en CITIS Prise en charge de IJ limitée à 90 %	Taux 6.65 %
Actuellement	Franchise 15 jours fermes par arrêt en MO / CITIS Pas de franchise en LM / MLD / Maternité / Paternité TIB + RIFSEEP 20%	Taux 6.72 %

CONTRAT IRCANTEC		
Choix 1	Franchise 15 jours fermes par arrêt en MO / Accident imputable au service	Taux 0.88 %
Choix 2	Franchise 10 jours fermes par arrêt en MO / Accident imputable au service	Taux 0.93 %
Actuellement	Franchise 10 jours fermes par arrêt en MO Pas de franchise en Accident imputable au service TIB + RIFSEEP 20%	Taux 0.95 %

MO : Maladie Ordinaire

LM : Longue Maladie (3 ans)

MLD : Maladie Longue Durée (5 ans)

CITIS : Accident du travail, Maladie professionnelle, Accident de trajet

La Présidente et le Bureau proposent d'acter le choix n°1 pour les agents CNRACL et le choix n°1 pour les agents IRCANTEC.

#### Délibération du Comité syndical :

Suites aux réserves de Madame MOISAN, des explications sont données en séance, notamment sur l'impact de l'option choisi sur le salaire de l'agent. Après divers échanges les élus choisissent de préférer les options se rapprochant des garanties actuelles.

La Présidente rappelle à l'assemblée que la collectivité, a demandé au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale 22, de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

La Présidente expose que le CDG 22 a communiqué à la collectivité les résultats la concernant :

Vu le code général de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code des assurances,

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 -alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu l'article R.2124-3 du Code de la Commande Publique qui précise les conditions de recours à la procédure avec négociation,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG22, du 20 janvier 2023, approuvant la procédure avec négociation, pour la passation du contrat-groupe statutaire 2024-2027,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG22, en date du 7 juillet 2023, autorisant son Président à signer le marché avec le groupement d'entreprises composé de RELYENS et de CNP Assurance,

Vu la délibération n°26/22 du Comité syndical date du 21 octobre 2022 proposant de se joindre à la procédure de mise en concurrence du contrat groupe d'assurance que le CDG22 a organisé,

Vu l'exposé de la Présidente,

Vu les résultats issus de la procédure, et le courrier du CDG annonçant les nouveaux taux du contrat à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire pour le personnel,

Considérant que ce contrat doit être soumis au Code de la Commande Publique ;

Le Comité syndical après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027, proposé par CNP Assurances et l'intermédiaire de son courtier RELYENS pour les :

→ AGENTS CNRACL, avec prise en charge des indemnités journalières limitée à 90 %

*Liste des risques garantis : Décès, Accident du travail (congé d'invalidité temporaire imputable au service, frais médicaux), incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique), longue maladie/longue durée, maternité, (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant)*

Franchise 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire, en longue maladie / longue durée et CITIS Taux : 7,78%

Franchise 20 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire, en longue maladie / longue durée et 15 jours en CITIS. Taux : 7,25%

Franchise 30 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire, en longue maladie / longue durée et durée et 15 jours en CITIS. Taux : 6,65%

→ AGENTS IRCANTEC

*Liste des risques garantis : Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), maladie grave, maternité (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant), maladie ordinaire*

Franchise 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire et accident ou maladie imputable au service Taux : 0,88%

Franchise 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire et accident ou maladie imputable au service. Taux : 0,93%

**PREND ACTE**

Que la contribution financière due par les collectivités au titre de la gestion du contrat groupe a été fixée par le Conseil d'Administration du CDG 22 en sa séance du 30 novembre 2015 à 0.30 % de la masse salariale assurée pour le contrat CNRACL et à 0,07% pour le contrat IRCANTEC,  
Que les frais du CDG 22 viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,  
Que la collectivité adhérente pourra résilier annuellement son contrat, sous réserve du respect du délai de préavis de six mois, par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'accusé de réception

**ET AUTORISE**

La Présidente à signer le certificat d'adhésion dans le cadre du contrat groupe.

**2. Délibération N°18/23 : Tarif livre + sortie de stock**

- Tarif livre

Lors du Comité syndical du 29 mars 2023, (cf délibération N°15-23) le Comité syndical a fixé les tarifs pour les livres « Carnet de Paysages » et « Parcours d'interprétation Plévenon ».

Concernant l'ouvrage « **carnet de paysages d'un Cap à l'autre** », il est nécessaire de modifier le tarif « partenaire » car le coût de l'impression a augmenté. L'objectif étant de récolter une recette suffisante pour la réédition de l'ouvrage : **nouveau prix proposé 7.00 € au lieu de 5.00 € actuellement.**

Le prix de vente au public de 10 euros reste identique.

- Sortie de stock

Également, afin de pouvoir offrir les ouvrages aux partenaires du Syndicat mixte, il est nécessaire de les retirer du stock initial pour ne pas qu'ils soient comptabilisés :

- « Carnet de paysages d'un Cap à l'autre » : on propose de sortir **25 ouvrages du stock initial (400) et 25 ouvrages lors de la seconde édition.**
- « Parcours d'interprétation Plévenon » : on propose de sortir **25 ouvrages du stock initial (500).**

**Délibération du Comité syndical :**

Le Comité syndical décide à l'unanimité d'augmenter le tarif partenaire : le nouveau prix partenaire est de 7.00 € à compter du 9 octobre 2023 pour l'ouvrage « Carnet de paysages d'un Cap à l'autre ». Le prix public reste inchangé au tarif de 10.00 €.

Le Comité syndical valide également à l'unanimité la sortie de stock :

→ Pour le « Carnet de paysages d'un Cap à l'autre » : 25 ouvrages du stock initial et 25 ouvrages du stock de la 2<sup>nd</sup> édition.

→ Pour le « Parcours d'interprétation Plévenon » : 25 ouvrages du stock initial.

Les Elus proposent également de proposer la vente du « Carnet de paysages d'un Cap à l'autre » aux offices de tourisme de Dinard et Saint Malo ainsi que la diffusion du dépliant « Grand Site ».

### 3. Délibération N°19/23 : Augmentation du fonds de caisse

Afin de faciliter l'encaissement pour la vente des ouvrages « Carnet de Paysages » et « Parcours d'interprétation Plévenon », il est nécessaire d'augmenter le fonds de caisse de la régie de recettes de 120.00 € à 250.00 €.

#### Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité l'augmentation du fonds de caisse à hauteur de 250.00 €.

### 4. Délibération N°20/23 : Ligne de trésorerie 2023-2024

Comme chaque fin d'année, notre ligne de trésorerie arrive à échéance.

Une consultation a été lancée auprès du Crédit Agricole, du Crédit Mutuel et de la Caisse d'Épargne.

Notre demande :

- Montant de l'ouverture de crédit de trésorerie : 100 000 €
- Durée : 1 an, renouvelable
- Taux variable
- Mise à disposition des fonds dans un délai maximum de 48 heures, par virement
- Paiement des intérêts par trimestre, par virement

Les résultats seront présentés lors du Comité syndical du 03/10/2023.

Voici les résultats reçus à ce jour :

BANQUES	OFFRES
Crédit Agricole	Taux Euribor 3 mois non flooré + marge 1 % Frais de dossier 250.00 € Commission d'engagement néant Commission de non utilisation néant
Caisse d'Épargne	Ne peut pas répondre favorablement à notre demande de financement.
Crédit Mutuel	<i>Pas de réponse à ce jour.</i>

La Présidente et le Bureau proposent d'acter le choix du Crédit Agricole.

#### Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité l'offre du Crédit Agricole et autorise la Présidente à signer les documents afférents.

### 5. Délibération N°21/23 : Charte interne, revalorisation des frais de missions

Dans le cadre du déploiement du plan salarial du gouvernement de juin 2023, un arrêté ministériel revalorise les frais de mission et majeure :

- le plafond des nuitées hôtelières : de 70€, il passe à 90€ (province).
- le plafond de l'indemnité repas : de 17,50€, il passe à 20€.

Ces nouveaux montants sont applicables à compter du 22 septembre 2023.

Il convient de mettre à jour la charte interne.

**Délibération du Comité syndical :**

Le Comité syndical valide à l'unanimité la revalorisation des frais de missions à compter du 22 septembre 2023 et autorise la mise à jour de la charte interne.

## Ressources humaines

### 6. Délibération N°22/23 : Renouvellement agrément Service civique 2024-2026

L'engagement de Service Civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans pour une durée de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général avec une DHS minimum de 24h.

La Présidente rappelle que le Syndicat mixte à intégrer la démarche depuis 2013 afin de soutenir les jeunes en leur proposant une expérience professionnelle et d'être un tremplin dans leur projet professionnel.

La Présidente propose qu'un dossier soit constitué pour le renouvellement de l'agrément service civique auprès de la DDCS des Côtes d'Armor, sur la même base que précédemment (1 service civique LGS (8 mois/an) + 2 Natura 2000 par an (6 mois/an chacun)) pour une durée de 3 ans, de 2024 à 2026.

**Délibération du Comité syndical :**

Le Comité syndical valide à l'unanimité le renouvellement de l'agrément Service civique pour la période 2024-2026 et autorise la Présidente à signer les documents afférents.

### 7. Délibération N°23/23 : Projet de recrutement d'un chargé d'études suivis ornithologiques H-F

Le suivi des oiseaux marins est réalisé depuis près de 70 ans sur le Cap Fréhel, et représente l'une des plus longues séries de données sur différents paramètres biologiques en France pour les oiseaux marins. 8 espèces nichent sur le Cap Fréhel. Longtemps, en dehors que quelques exceptions, les effectifs étaient concentrés au niveau des falaises Est du Cap Fréhel et îlots des fauconnières adjacentes.

Aujourd'hui, les oiseaux ont colonisé d'autres sites favorables sur l'ensemble du Cap du fait d'une augmentation exponentielle des populations. Il s'agit surtout d'une augmentation des couples nicheurs des alcidés, espèces phares du Cap Fréhel.

Cette forte expansion des effectifs, et la dispersion géographique des sites de nidification nécessitent plus de temps de travail et de moyens techniques différents pour suivre de manière pertinente les populations. Le temps dédié dans le cadre du poste de Philippe Quéré n'est plus suffisant.

Aussi, il nous apparaît nécessaire de renforcer les moyens humains afin de sécuriser la pérennité de ce suivi d'espèces dont les enjeux sont importants.

Plusieurs financements permettent le suivi de telles ou telles espèces. Le suivi des alcidés n'est financé aujourd'hui que par Ailes Marines.

Dans le cadre de la mise en place du champ éolien Offshore en baie de Saint Brieuc, de l'étude d'impact du projet et de l'arrêté préfectoral AU IOTA, une mesure de suivi des colonies d'oiseaux nicheurs (MS4) à proximité du projet éolien potentiellement impactées par le projet a été définie.

Cette mesure vise l'amélioration des connaissances, notamment de l'Observatoire Régional de l'Avifaune.

La mesure de suivi (4) doit être menée sur 7 années, réparties sur toute la durée de vie du parc éolien, comprenant une campagne pendant les travaux (2020 et 2022), et 5 campagnes durant l'exploitation du parc avec 3 périodes :

- les 3 premières années (2024, 2025, 2026)
- puis la dixième année (2034)
- puis la vingtième (2044).

Depuis le démarrage du suivi au Syndicat mixte, le suivi est réalisé par l'animateur Natura 2000 (99% sur son temps hors natura 2000). D'abord épaulé par des stagiaires, puis deux services civiques, un chargé d'études en CDD a été recruté pendant 4 mois en 2020 et en 2022 pour répondre à la mesure de suivi MS4 Ailes Marines.

L'expérience et tests réalisés au fil de ces années montre que le recrutement de personnes différentes chaque année de suivi n'est pas pertinent. La petite période des contrats ne permet pas à ces personnes d'acquérir la compétence suffisante (connaissance des espèces et du territoire) pour mener de manière optimale, des suivis complexes tels que ceux des alcidés.

L'augmentation des effectifs des oiseaux, explicitée plus haut, génère une charge de travail devenue trop importante pour l'unique agent maîtrisant cette compétence.

Aussi, afin de répondre à la mesure MS4 pour les 3 prochaines années (2024 à 2026) et à l'ensemble des suivis ORA, nous souhaitons recruter un chargé d'études pendant 3 ans, dédié au suivi des oiseaux marins

Une recherche de financement est en cours, en complément des autres financements/subventions (ORA, OFB, Ailes Marines).

La Présidente propose de valider le recrutement de ce chargé d'études Oiseaux Marins sous réserve d'obtenir le cofinancement.

*Précisions données en séance : La direction a précisé qu'une demande de co-financement a également été envoyée à la DREAL. Les élus suggèrent qu'une demande pourrait également être faite à Ailes Marines.*

*La direction précise que le montage financier actuel de la convention avec Ailes Marines est multi partenariale. Il sera difficile d'envisager une révision de la convention.*

#### **Délibérations du Comité syndical :**

##### **Délibération 23-1/23 :**

Le Comité syndical valide à l'unanimité le projet de recrutement d'un chargé d'études suivis ornithologiques H-F sur 3 ans à temps non complet et son plan de financement et autorise la Présidente à signer les documents afférents.

##### **Délibération 23-2/23 :**

Le Comité syndical valide à l'unanimité, sous réserve d'obtention des subventions, le recrutement d'un contractuel en CDD de projet à temps non complet 80% annualisé sur une durée de 3 ans. La rémunération sera établie sur la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif territorial + RIFSEEP.

Dans le cas où le Syndicat mixte n'obtiendrait pas les subventions pour le recrutement d'un contrat de projet pour 3 ans, le Comité syndical valide à l'unanimité le recrutement d'un contractuel en CDD sur une durée de 4 mois (avec prolongation d'un mois si besoin) dans le cadre de la convention MS4 avec Ailes Marines. La rémunération sera établie sur la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif territorial + RIFSEEP.

## 8. Délibération N°24/23 : Remplacement Jennifer GUILLEVIN

Madame Jennifer GUILLEVIN, agent d'accueil polyvalent, a demandé une disponibilité d'un an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023. Afin de pouvoir remplacer l'agent, il est proposé de lancer un appel à candidatures pour recruter un CDD à temps non complet 80% de janvier à septembre 2024 sur le grade d'adjoint administratif territorial.

### Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité le recrutement d'un agent d'accueil polyvalent en CDD à temps non complet 80 % sur le grade d'adjoint administratif territorial à compter de janvier 2024 et jusqu'au 30 septembre 2024. La rémunération sera établie sur la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif territorial + RIFSEEP.

## 9. Délibération N°25/23 : Elaboration du plan de gestion du Cap Fréhel

Le plan de gestion écologique est un outil indispensable pour la gestion d'un espace naturel tel que le Cap Fréhel. C'est un document de référence co-concerté ainsi qu'un outil de travail pour les gestionnaires. Un plan de gestion est composé d'un diagnostic écologique et socio-économique du site, des objectifs à long terme et opérationnels de conservation et un plan d'actions visant à mettre en œuvre ces objectifs. Il s'agit de recruter une personne pendant 8 mois qui travaillera en étroite collaboration en interne avec Philippe Quéré, la Commune de Plévenon et le Conservatoire du Littoral.

**Un dossier de financement a été déposé auprès de l'Etat pour obtenir des fonds vert « biodiversité » avec un co-financement Commune de Plévenon et Conservatoire du Littoral.**

*Précisions données en séance :* Pour l'élaboration du plan de gestion du Cap Fréhel, la Direction du Syndicat mixte propose de recruter un étudiant en Master pour un stage de 6 mois et de prolonger la période par CDD de 4 mois maximum sous réserve de l'obtention des subventions. Le budget estimé initialement à 30 000 € est réévalué à 20 000 euros. Le plan de financement est ainsi modifié.

### Plan de financement prévisionnel

	Budget en euros	
Fonds vert	14 000	70 %
Conservatoire du littoral	3 000	15 %
Commune de Plévenon	3 000	15 %
Total	20 000	100 %

### Délibérations du Comité syndical :

#### Délibération 25-1/23 :

Le Comité syndical valide à l'unanimité le projet du plan de gestion du Cap Fréhel et son plan de financement et autorise la Présidente à signer des documents afférents.

#### Délibération 25-2/23 :

Le Comité syndical valide à l'unanimité le recrutement d'un chargé d'études H-F pour l'élaboration du plan de gestion du Cap Fréhel pour 2024 par, dans un premier temps, un stage d'une durée de 6 mois, puis dans un second temps, un CDD de 4 mois dont la rémunération sera établie sur la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial + RIFSEEP.

## Label Grand Site de France

### 10. Délibération N°26/23 : Schéma d'intentions paysagères Carrières de Fréhel et abords

Il s'agit de réaliser un Schéma d'intentions paysagères sur les abords des carrières de Fréhel en exploitation afin de projeter le devenir paysager et fonctionnel de ce secteur en lien avec la fin de l'exploitation de la zone ICPE prévu fin juin 2024.

Le schéma d'intentions paysagères prendra en compte notamment les éléments suivants :

- Une cohérence entre l'échelle ICPE et l'échelle macro sera à établir et un lien sera à faire avec l'étude paysagère et écologique du secteur ICPE et les aménagements qui sont à proposer par l'exploitant (belvédères, merlons, parking, enrobé, accès au quai barrier, traitement du terre-plein, du quai barrier...)
- les continuités d'itinéraires cyclables et pédestres (GR34)
- le devenir des anciens bâtiments de l'exploitation (plateau du routin)

Le schéma d'intentions paysagères sera réalisé de manière collaborative. Aussi un groupe de travail sera constitué afin de valider le projet.

#### Plan de financement

	Budget en euros	
DREAL	11 000	80 %
Autofinancement Syndicat	2 750	20 %
Total	13 750	100 %

#### Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité la réalisation du schéma d'intentions paysagères sur les abords des carrières de Fréhel ainsi que le plan de financement proposé et autorise la Présidente à signer les documents afférents.

### 11. Délibération N°27/23 : Avenant projet phare

Le financement acquis des différents financeurs (Mairie de Plévenon, DREAL, Département, Dinan Agglomération, Région Bretagne) pour l'étude pour la création de la maison de site au Phare du Cap Fréhel n'est pas suffisant pour financer l'étude.

**Aussi, nous souhaitons solliciter la DREAL un complément de financement de 4000 euros dans le cadre de la convention 2024 avec un budget total de 5000 euros.**

Pour information, le Groupement ATEMIA/Laurence Chabot pour nous accompagner sur ce dossier, a été retenu au mois d'août. La réunion de lancement est prévue le 10 octobre.

Précisions données en séance : Le plan de financement est présenté en séance.

## Plan de financement

	Budget en euros	
DREAL	4 000	80 %
Autofinancement Syndicat	1 000	20 %
Total	5 000	100 %

### Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité le plan de financement complémentaire présenté en séance et autorise la Présidente à signer les documents afférents.

## 12. Point d'informations

### 1. Livre « Carnet de paysages »

Le livre « Carnet de Paysages » a été finalisé en juillet. C'est un bel outil pour valoriser le territoire. Nous avons édité 400 exemplaires et il reste à ce jour une centaine d'exemplaires. 270 exemplaires sur 400 ont été vendus. Environ 150 ouvrages sont déjà réservés pour des partenaires. Une réédition de 1000 exemplaires sont prévus avant la fin de l'année.

### Remarques du Comité syndical :

Pas de remarque.

### 2. Plan de paysages

Le plan de paysage suit son cours : un Cotech (18 septembre) et un Copil (29 septembre) sont organisés en septembre pour un partage du diagnostic paysager et des enjeux et un choix des sites pilotes.

### Remarques du Comité syndical :

Pas de remarque.

### 3. Panneaux routiers touristiques de la RN 12

Une rencontre avec la DIRO a permis de statuer sur la possibilité de remplacer les panneaux touristiques de la RN 12.

Le texte devra être traduit en breton suivant une directive de la Région Bretagne. Pour ne pas surcharger le panneau, seul le libellé « Cap d'Erquy – Cap Fréhel » sera traduit. Il s'avère que « Grand Site de France » étant une marque déposée, cela ne peut être traduit.

La DIRO a confirmé que les supports devront être refait. Le budget à prévoir est donc dans la fourchette haute.

Pour rappel, le budget prévisionnel est de 30000 euros TTC pour les 2 panneaux. Le Département prendrait en charge 50%, et la DREAL 10%. Reste un co-financement de 12 000 euros à rechercher.

	Budget prévisionnel	En %
CD22	15000	50
Dreal	3000	10
<b>Co-financement à rechercher</b>	<b>12000</b>	<b>40%</b>
TOTAL	30000	

**Remarques du Comité syndical :**

Mme Thomas précise que le Syndicat pourra éventuellement participer mais non en totalité. Un co-financement sera recherché.

#### 4. Renouvellement Label 2025

Pour rappel, le label a une durée de 6 ans. Aussi, le renouvellement du label approche. Nous projetons de rédiger le dossier de renouvellement en interne à partir de l'automne 2024 jusqu'au printemps 2025. La procédure de renouvellement est la même que la candidature au label. Le dossier doit être présenté à la CDNPS (Commission Départementale de la nature, des sites et des paysages). Puis un inspecteur général est nommé rapporteur par la CSSPP (Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages) se déplace pour une visite sur site et émet un avis.

Enfin, le projet de renouvellement est présenté à la CSSPP. L'objectif est de le présenter à cette instance à l'automne 2025 pour un renouvellement avant la fin de l'année 2025.

Le dossier de renouvellement est composé d'une évaluation du 1<sup>er</sup> label et du projet du 2<sup>nd</sup> label.

**Remarques du Comité syndical :**

Pas de remarque.

#### 5. Projet de mise en place d'une communication inclusive

Le Syndicat mixte débute une réflexion pour améliorer notre communication à tous.

Les outils de communication, papier, numériques ou physiques, se doivent d'être accessibles au plus grand nombre de personnes : c'est un droit \*. Les outils actuels du Grand Site, peuvent être optimisés pour une meilleure compréhension de tous. Aussi, nous souhaitons améliorer ce point.

Il existe des structures qui peuvent nous accompagner.

L'association Idéographik Bretagne accompagne des projets d'inclusion et notamment la communication et l'accueil des publics dans son entièreté avec de nombreux partenaires publics et privés. Il est proposé un premier accompagnement en 2 jours atelier avec un représentant de chaque pôle du syndicat pour établir un diagnostic de nos pratiques et une sensibilisation à l'accueil inclusif. La constitution d'un groupe de travail avec des habitants du Grand Site en situation de handicap est souhaitable pour le 2<sup>ième</sup> jour.

En amont une journée de travail interne à l'équipe a été souhaitée en réunion d'équipe afin de lister les problématiques sur tous les pôles, ce qui est fait, ce qui pourrait être fait.

Ce groupe de travail et ce projet pourrait s'inclure dans la réflexion globale de l'accessibilité du Grand Site.

\*LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées - Directive européenne (UE) 2019/882 relative à l'accessibilité des biens et services

**Remarques du Comité syndical :**

Pas de remarque.

#### 6. Schéma d'interprétation

Le parcours d'interprétation de Plévenon est aujourd'hui fonctionnel. Le livret est à vendre pour le moment au Syndicat mixte.

Sur Erquy, le travail se poursuit.

**Remarques du Comité syndical :**

Pas de remarque.

## 7. Rencontres Grands Sites de France

Cette année, les rencontres des Grands Site de France ont lieu sur le Grand Site des Falaises d'Étretat du 4 au 6 octobre. Thème des rencontres : Les territoires patrimoniaux face au changement climatique : sensibilisation, adaptation de la gestion et résilience.

Lisa Thomas, Nathalie Nowak (VP environnement du CD22), et 3 agents du Syndicat mixte (ML Cayatte, D. Jegou et A. Guibert) assisteront aux rencontres.

**Remarques du Comité syndical :**

Pas de remarque.

## Natura 2000

### 13. Point d'informations

- **Le marais de Plurien**

La restauration du marais de Plurien se poursuit. Un dossier de financement va être déposé aux fonds verts pour deux actions :

- Finaliser l'effacement du polder de Plurien en retirant les pierres qui constituaient la base de la digue. Ceci permettra de faciliter l'action érosive de la mer.
- Effacer le bassin à palourdes situé sur le DPM dans le fond du marais.



Localisation des polders à effacer sur le marais de Plurien

**Remarques du Comité syndical :**

Pas de remarque.

## Education à l'Environnement

### 14. Points d'informations

#### 1. Les programmes pédagogiques scolaires et extra-scolaires

- **MILIEUX LITTORAUX : 11 classes – 42 demi-journées**
  - Ecole Erquy publique - 3 classes - PS/MS + PS/GS + CE1
  - Ecole Fréhel – 2 classes – GS/CP + CE1/CE2
  - Ecole de Noyal – 2 classes – GS/CP + CE1/CE2
  - Ecole de Saint-Alban publique – 1 classe – GS/CP
  - Ecole de Pléneuf Val-André publique – 1 classe – TPS/PS
  - Ecole Hénanbihen – 1 classe – CE1/CE2
  - Ecole de Plurien – 1 classe – CP/CE1
  
- **ECOLE DEHORS : 7 classes – 70 demi-journées**
  - Ecole La Bouillie – 1 classe – PS/MS/GS
  - Ecole de Beaussais sur Mer – 2 classes – CE1/CE2 + CE2/CM1
  - Ecole de Saint-Alban privée – 2 classes – PS/MS + GS/CP
  - Ecole de Ruca – 1 classe – CE1/CE2
  - Ecole de Plurien – 1 classe – PS/MS/GS
  
- **Aires Marines Educatives AME : 2 classes – 14 demi-journées**
  - Ecole Erquy publique – 1 classe – CM1/CM2
  - Collège Thalassa – 6ème
  
- **Atelier PHILO ET NATURE**
  - Ecole de La Bouillie – 1 classe – CM1/CM2 10 demi-journées
  - Ateliers extra scolaires organisés avec la commune d'Erquy

**Remarques du Comité syndical :**

Pas de remarque.

#### 2. Projet d'une exposition itinérante sur les milieux littoraux à destination d'un très jeune public

L'objectif de ce projet est de créer un outil d'éveil à la nature, et en particulier la biodiversité de l'estran pour les enfants de 1 à 4 ans.

Ce projet a fait l'objet d'une demande de financement auprès du FEAMP. Cette sollicitation a été acceptée après passage devant la Commission Mer et Littoral du FEAMP.

L'exposition devrait être finalisée à la fin de l'année 2024.

**Remarques du Comité syndical :**

Pas de remarque.

### 3. La saison estivale

La saison des animations a été moins réussie que l'année dernière. Des sorties ont été annulées à cause de la mauvaise météo. Quelques animations n'ont pas bien fonctionné notamment la visite de la ferme du Buisson.

#### Remarques du Comité syndical :

Pas de remarque.

### Questions diverses

Lors du Comité syndical, sur proposition de la Direction du Syndicat mixte, comme chaque année, les Elus valident à l'unanimité le principe que le ROB et le budget primitif 2024 soient étudiés lors de 2 comités syndicaux successifs à la même date afin de ne pas contraindre les Elus à une multiplication de réunions.

La séance est levée à 11h30.

La Présidente, Lisa THOMAS



## **POUVOIR POUR LE COMITÉ SYNDICAL**

Je soussignée, Nathalie Travert-Le Roux, membre titulaire du Comité syndical du Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel, représentant le Conseil départemental des Côtes d'Armor, ne pourrai participer à la séance du 3 octobre 2023 et certifie donner pouvoir à Lisa Thomas pour me représenter. Je reconnais que ce pouvoir ne peut être utilisé que si le suppléant est également absent.

À Saint-Brieuc, le 29 septembre 2023

